



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Désignation des membres siégeant à la commission de délégation des services publics

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru, à BASTIA, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	28
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame PELLEGRINI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur ZUCCARELLI Jean .

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Monsieur LINALE Serge à Madame LACAVE Mattea ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L. 1411-5 (II), D.1411-4 et D.1411-5 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.1121-1 et suivants

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/01/04/01 en date du 4 juin 2021 portant approbation à l'unanimité du vote à main levée des membres siégeant à la commission de délégation des services publics ;

Considérant qu'il y a lieu de créer, pour la durée du mandat municipal, une commission permanente de délégation de service public ;

Considérant que cette commission, présidée par le maire, comporte 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;

Considérant que le Conseil Municipal doit fixer les conditions de dépôt des listes avant de procéder à l'élection des membres de cette commission ;

Considérant que les membres de la commission sont élus au scrutin secret de liste sauf accord unanime contraire ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres élus de la commission de délégation de service public ;

Considérant qu'une seule liste, comprenant 5 membres titulaires, a été déposée il est procédé à l'élection à main levée des membres titulaires de la commission permanente pour l'ensemble des contrats de concession pour la durée du mandat municipal ;

Considérant qu'une seule liste, comprenant 5 membres suppléants, a été déposée ; il est procédé à l'élection à main levée des membres suppléants de la commission permanente pour l'ensemble des contrats de concession pour la durée du mandat municipal.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur MORGANTI Julien s'étant abstenu

Article 1 :

- **Précise** que Monsieur le maire est Président de la commission permanente pour l'ensemble des contrats de concession pour la durée du mandat municipal.

Article 2 :

- **Désigne** pour l'y représenter, les 5 membres titulaires suivants :
 - 1) Paul TIERI
 - 2) Jean Joseph MASSONI
 - 3) Emmanuelle de GENTILI
 - 4) Leslie PELLEGRINI
 - 5) François TATTI

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur MORGANTI Julien s'étant abstenu

Article 1 :

Désigne pour l'y représenter, les 5 membres suppléants suivants :



- 1) Ivana POLISINI
- 2) Jean-Louis MILANI
- 3) Philippe PERETTI
- 4) Jérôme VIVARELLI
- 5) Franck DASSIBAT

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli